

Nathalie Kosciusko-Morizet a signé le 15 novembre 2011 un arrêté portant modification du dispositif de la circulation aérienne en région parisienne. Cet arrêté met en place les modifications des trajectoires contre lesquelles nous sommes farouchement opposés.

De plus, cet arrêté est déjà en application : En effet, il a été mis en application le 17 novembre, soit une journée seulement après sa [publication au journal officiel](#) .